

Togo: les députés actent la privatisation de la société cotonnière



Réunis en séance plénière lundi à Lomé, les députés togolais ont adopté à l'unanimité le projet de loi portant autorisation de la cession de tout ou partie de la participation de l'État dans le capital de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). A l'aboutissement de l'opération de privatisation, l'OLAM deviendra l'actionnaire majoritaire avec 51%. L'Etat togolais (9%) et les cotonculteurs (40% de parts) deviennent ainsi minoritaires à hauteur de 49%.

Par le vote effectué lundi, l'Assemblée nationale autorise le gouvernement à entamer les discussions avec le groupe OLAM pour la privatisation de la NSCT.

Selon le ministre de l'économie et des finances Sani Yaya, l'Etat togolais va céder 51 des 60% de participations de l'Etat dans le capital de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) au leader Singapourien OLAM.

L'Etat togolais (9%) et les cotonculteurs (40% de parts) deviennent ainsi minoritaires à hauteur de 49%.

{loadmoduleid 210}

Les autorités togolaises expliquent que la démarche vise une augmentation substantielle du revenu des cotonculteurs dans

trois ans et l'amélioration du rendement de la production de 600kg par hectare en 2020 pour atteindre un niveau de performance d'au moins 900 à 1000 Kg par hectare.

Le gouvernement avance également que cette privatisation intervient en lien avec les objectifs du Plan national de développement (PND) dont la mise en œuvre nécessite une participation du secteur privé à hauteur de 65% du montant global.

Notons que la production de la campagne 2019-2020 s'élève à 116. 000 tonnes de coton-graines, équivalant à 645 kg/ha, contre 137 000 tonnes pour la campagne 2018-2019, soit une chute de 21.000 tonnes. Un rendement très loin des 150.000 tonnes attendues sur 180.000 hectares emblavés.

{loadmoduleid 212}